



Tubize, le 15 septembre 2011

A l'attention de Mr. Raymond Langendries
Bourgmestre de Tubize
Grand Place 1
1480 Tubize

Objet 7 : Notre interpellation citoyenne au conseil communal du 01/09/2011.
Le curage du Coeurcq.

Monsieur le Bourgmestre,

Vous avez déclaré lors du dernier conseil communal, que suite à des contacts avec la Province, celle-ci semble convaincue qu'il faut curer le Coeurcq mais que ce curage dépend en partie des résultats des analyses des boues du Coeurcq.

Or la Spaque, à la demande de la Région wallonne a fait procéder à des prélèvements et analyses qui confirment l'importante contamination en PCB, des sédiments du cours d'eau en aval du rejet des Anciennes Tuileries d'Hennuyères, les conclusions et recommandations sont sans appel, à savoir :
« La contamination en PCB's concerne un tronçon de plus de 5 kilomètres à savoir le Warichaix, Favarge et Coeurcq depuis le rejet des Anciennes Tuileries jusqu'à la Senne à Tubize. Elle est décroissante au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'aval. Sur base des investigations réalisées, les sédiments des cours d'eau Warichaix, Favarge, et Coeurcq sont classés en catégorie B, en raison de leur contamination en PCB's. »

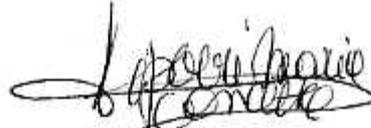
Les conclusions et recommandations précisent encore ceci : *« vu la contamination en PCB's mise en évidence dans les sédiments et dans les eaux de surface, toute utilisation de l'eau du cours d'eau depuis le chemin de Warichaix à Hennuyères jusqu'à Tubize doit être évitée., que ce soit pour l'abreuvement du bétail, l'irrigation ou tout autre usage domestique. »* (voir en annexe 5)

Par conséquent, et par votre intermédiaire, pourriez-vous intervenir d'urgence auprès de la Province pour que le Coeurcq soit curé ?

Ce curage permettrait de faciliter l'écoulement du Coeurcq en cas de crue, mais surtout d'éviter que cette pollution s'étende, avec tous les risques que cela comporte pour les riverains et l'environnement (voir à ce sujet l'extrait du compte rendu de la séance du 24/11/2010 du Parlement Wallon, annexe 6).

Dans l'espoir d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Bourgmestre nos salutations les meilleures.

Pour l'association S.O.S. inondations



Maria Di Perri
Présidente



Céline Piche
Secrétaire

Copie de la présente adressée à Mr. Rudy Demotte, Ministre Président - Mr. Benoit Lutgen, Ministre - Mr. Philippe Henry, Ministre - Mr. Paul Furlan, Ministre - Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant - Mr. Alain Trussart, Député Provincial - Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2 - Mr. Jean Leconte, SPW / DGO3 - Contrat de rivière Senne - Coordination Senne - aux conseillers communaux de Tubize et aux citoyens.

Notre site Internet: www.sos-inondations-tubize.be

cela ne règle pas le problème du bâti existant et que, d'autre part, il n'y a pas encore de règlement général d'urbanisme sur la délivrance des permis en zones à risques. Comptez-vous pallier ce manque? Le cas échéant, dans quel laps de temps?

D'une manière générale, quelles sont les pistes que vous privilégiez en matière d'aménagement du territoire pour lutter contre les effets néfastes des inondations?

Comment lutter contre l'érosion des sols et l'imperméabilité de ceux-ci?

Immanquablement, nous devons intégrer cette problématique dans l'évaluation du CWATUpe en portant notre attention aussi bien sur la dimension énergétique d'un bâtiment que sur la question d'évacuation des eaux de pluie.

Au niveau de la prévention, je suis persuadé que les contrats de rivière ont un rôle important à jouer. En matière de gestion des risques, on n'exploite pas assez leur connaissance du terrain. Ils pourraient notamment être utiles dans la recherche d'emplacements de sites pour des bassins d'orage.

Ces structures ont besoin d'une nouvelle impulsion. À cet égard, permettez-moi une incise sur une situation que je connais particulièrement bien, celle du contrat de rivière de la Dendre. Le problème est qu'aujourd'hui, on manque cruellement de moyens.

La prévention des inondations et la dimension du problème de la sécurité en général est du devoir des bourgmestres, mais également des gouverneurs de provinces, lorsqu'il faut élargir le plan d'urgence. Certains formulent dès lors l'idée d'exercer cette responsabilité à travers les contrats de rivière.

Si les contrats de rivière associent de nombreuses communes, il n'en demeure pas moins qu'ils seraient sans doute plus efficaces, s'ils étaient coordonnés par une autorité commune.

Au-delà de la portée générale de cette intervention, je voudrais revenir sur le cas de la commune de Tubize qui a été particulièrement touchée par ces inondations et, une fois encore, saluer le travail exemplaire des services de secours. Néanmoins, par rapport à cette situation particulière, il reste des questions auxquelles, aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse.

Il apparaît également que des projets de bassins d'orage en amont de Rebecq et de Tubize sont prévus. Dispose-t-on de plus amples informations à ce sujet?

Enfin, je voudrais revenir un instant sur la pollution aux PCB dans le ruisseau le Coeurcq dont la SPAQuE devait évaluer la portée. Pour rappel, dans ses conclusions, elle indiquait: «*La contamination en PCB concerne un tronçon de plus de cinq kilomètres, à savoir le Warichaix, la Favarge, le Coeurcq depuis le rejet des anciennes Tuileries jusqu'à la Senne. Sur base des investigations réalisées, les sédiments des cours d'eau Wari-*

chaix, Favarge et Coeurcq sont classés en catégorie B, en raison de leur contamination en PCB.»

Malheureusement, les inondations ont dû étendre cette pollution. Qu'en est-il? Disposons-nous d'informations précises à ce sujet? Quels sont les risques pour les riverains et l'environnement?

(Applaudissements sur les bancs du PS.)

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers collègues, tout comme mes collègues, je souhaite remercier le Parlement d'avoir inscrit cette problématique à l'ordre du jour. C'est un point qui n'est peut-être pas le plus habituel de nos débats, mais qui suite aux événements méritait toute notre attention.

Je comprends que les uns et les autres interviennent avec une certaine émotion en fonction du vécu qui a été le leur, dans leur commune respective. Je dirais même que ceux qui n'ont pas vécu ces inondations le font avec cette même émotion. On sent qu'on parle ici de problèmes qui touchent au plus près les gens, et ce qu'ils ont de plus cher, à savoir leurs biens, leur immeuble dans lequel ils ont énormément investi, souvent durant une vie entière, et qui a été détruit en quelques heures. Un pompier me disait: «*Nous sommes réellement compétents pour lutter contre le feu. On peut arrêter le feu, on ne peut pas arrêter l'eau.*». Pourtant, les pompiers étaient sur le terrain du matin au soir et du soir au matin.

Il est donc normal qu'on réagisse avec émotion, mais on devra, Monsieur le Ministre-Président, également le faire avec raison. Il faudra aussi disposer, et le terme est osé, du «*pognon*».

C'est ma première question, Monsieur le Ministre-Président.

À certains endroits, on peut se dire que de bonnes pratiques ont été installées et semblent même avoir réussi. Je prends le cas de la Commune de Silly, proche de bon nombre de collègues, où des bassins provisoires qui réussissent au moment utile ont servi. Selon le Bourgmestre de Silly, là où auparavant, il y avait une centaine de maisons inondées, il n'y en a plus qu'une petite dizaine. C'est donc vous dire si le système a fonctionné, mais le système coûte cher et la commune de Silly a bénéficié d'un subside de 60%.

Je pense, Monsieur le Ministre-Président, que beaucoup de communes sont prêtes à faire un effort financier, extraordinaire. La Région wallonne interviendra-t-elle, comme elle l'a fait à Silly, partout dans les mêmes conditions et à concurrence également de 60%?

Si, aujourd'hui, votre réponse est positive, on aura avancé vers un certain nombre de solutions et les prochains budgets communaux qui seront votés dans nos communes, retrouveront à l'inscription budgétaire, une